



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Information

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau des diplômes de l'enseignement technique 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Note de service DGER/SDPFE/2026-496 20/08/2026
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 15/10/2026

Cette instruction abroge :

DGER/DAT/2024-379 du 04/07/2024 : Formation en 2024 à destination des personnels des établissements d'enseignement agricole publics sur le thème de la "Sobriété numérique".

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Formation en 2026 à destination des personnels des établissements d'enseignement agricole publics sur le thème de la "Sobriété numérique" dans un contexte de « transformation numérique » (dont l'IA) et de transition climatique et environnementale.

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM Hauts Commissariats de la République des COM Institut Agro Eduter Établissements d'enseignement agricole publics et privés Délégués régionaux à la formation continue (DRFC)

Destinataires d'information
Organisations syndicales de l'enseignement agricole Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux Inspection de l'enseignement agricole

Résumé :

Note d'information sur l'organisation du 23 au 26 novembre 2026 d'un séminaire d'échanges et de formation pour les personnels des établissements d'enseignement agricole publics sur le thème « Sobriété numérique : un engagement collectif pour réussir l'éducation à la culture numérique (dont l'IA) et à ses enjeux environnementaux ».

Ouvert à l'ensemble des équipes pédagogiques, ce troisième séminaire vise à initier ou à approfondir la réflexion sur cette thématique, à partager les connaissances entre participants et à présenter, valoriser et mutualiser les démarches et projets éducatifs et pédagogiques portés par les établissements ;

La date limite d'inscription au séminaire est fixée au 15 octobre 2026.

1. Présentation du dispositif de formation « *Sobriété numérique : un engagement collectif pour réussir l'éducation à la culture numérique (dont l'IA) et à ses enjeux environnementaux* ».

1.1 Contexte

En mars 2026, la Commission européenne (DG EAC) a publié quatre séries de lignes directrices¹ afin d'aider les enseignants à mieux comprendre et à adopter une utilisation éthique de l'intelligence artificielle (IA) et des données dans l'éducation, à promouvoir la culture numérique, à sélectionner des contenus éducatifs numériques de haute qualité et à enseigner l'informatique. Ces lignes directrices constituent des initiatives phares du plan d'action pour l'éducation numérique, conçu pour aider les enseignants spécialisés ou généralistes à disposer d'outils et de ressources pratiques reflétant les principales évolutions de l'éducation numérique.

Ces lignes directrices fournissent des conseils pratiques, des exemples prêts à l'emploi pour la classe, des critères de qualité clairs, ainsi que des définitions actualisées des principales évolutions de l'éducation numérique pour aider les enseignants et les chefs d'établissement à naviguer en toute confiance dans le paysage numérique en mutation.

En novembre 2025, la cinquième édition du cadre européen de littératie numérique DIGCOMP 3.0² a défini les connaissances et aptitudes nécessaires pour "vivre, travailler, s'épanouir" dans nos sociétés transformées par les technologies. Cette version 3.0 intègre notamment le bien-être numérique, les droits et responsabilités numériques et l'impact environnemental.

- **Le bien-être numérique** : une attention portée à la santé physique, mentale et sociale, ainsi qu'au « droit à la déconnexion ».

- **Les droits et responsabilités numériques** : un alignement sur la Déclaration européenne sur les droits et principes numériques.

- **L'impact environnemental** : une prise de conscience des conséquences écologiques des infrastructures numériques et de l'IA.

L'IA est intégrée de manière transversale dans les 21 compétences du DIGCOMP 3.0. La littératie en IA inclut la compréhension des biais, la rédaction de requêtes (prompts) ou encore les implications personnelles, éthiques ou sociétales (transparence, vie privée, impact environnemental).

¹ <https://education.ec.europa.eu/news/new-guidelines-to-help-teachers-lead-europes-digital-education>

² COSGROVE, J. and CACHIA, R., DigComp 3.0: European Digital Competence Framework - Fifth Edition, Publications Office of the European Union, Luxembourg, 2025, <https://data.europa.eu/doi/10.2760/0001149> , JRC144121.

Parue en septembre 2025, la feuille de route Numérique et IA, pilotée par le Commissariat général au développement durable (CGDD) et la Direction du numérique (SG/DNUM) a pour objectif de faire du numérique, de la donnée et de l'intelligence artificielle des alliés de l'aménagement de notre territoire et de la transition écologique.³ Quatre objectifs prioritaires ont été définis :

- Construire une culture et un socle numérique, de données et d'IA commun à tous les agents ;
- Assurer le partage de la connaissance environnementale à travers les données et l'IA ;
- Structurer et favoriser l'engagement des communautés nationales et territoriales, en s'assurant du lien entre les niveaux national, européen et territorial et en mobilisant différents acteurs (collectivités, entreprises et chercheurs) ;
- Faire de la France un leader face aux enjeux d'IA durable et d'IA frugale en favorisant la mesure et la réduction de l'impact environnemental de l'IA.

La loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 a modifié le code de l'éducation sur « les compétences et la culture nécessaires à la compréhension des enjeux environnementaux » dans le cadre de l'éducation au développement durable (article L111-2).

La 6^e mission de l'Enseignement Agricole vise à mettre en œuvre toute action visant à répondre durablement aux besoins d'emplois nécessaires pour assurer la souveraineté alimentaire et le développement des connaissances et des compétences en matière de transitions climatique et environnementale.

Le cadre de référence des compétences numériques (CRCN) définit les compétences numériques et leurs niveaux de maîtrise progressive. Dans le domaine « 4 Protection et sécurité », la compétence « 4.3 Protéger la santé, le bien-être et l'environnement » a pour objet de : « Prévenir et limiter les risques générés par le numérique sur la santé, le bien-être et l'environnement mais aussi tirer parti de ses potentialités pour favoriser le développement personnel, le soin, l'inclusion dans la société et la qualité des conditions de vie, pour soi et pour les autres (avec la connaissance des effets du numérique sur la santé physique et psychique et sur l'environnement, et des pratiques, services et outils numériques dédiés au bien-être, à la santé, à l'accessibilité...). »

Le cadre de référence des compétences numériques pour l'éducation (CRCN-EDU)⁴ précise la compétence 9 définie dans le Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation de 2013 : « *Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier* » en mentionnant pour le domaine 1 *Développement professionnel*, la compétence « *1.4 agir en faveur d'un numérique professionnel sûr et responsable* » (*s'informer et adopter des pratiques contribuant à la sobriété numérique : agir en professionnel responsable, respecter la législation -en particulier le RGPD- et les principes éthiques inhérents à l'utilisation des technologies numériques*).

Prendre en compte la sobriété numérique comme un nouvel enjeu sociétal implique de comprendre l'impact des technologies de l'information et de la communication, l'identification de solutions numériques pour protéger l'environnement et d'utiliser de manière responsable/raisonnée ces technologies.

³ <https://www.ecologie.gouv.fr/numerique-intelligence-artificielle-notre-feuille-route>

⁴ <https://eduscol.education.gouv.fr/sites/default/files/document/crcn-eduversion-definitivepdf-98328.pdf>

Les leviers d'actions portent sur la gouvernance, les équipements, les services, les usages, le stockage, et plus largement sur l'accompagnement au changement, notamment par la sensibilisation et l'éducation.

Les actions déjà mises en œuvre et envisagées permettront d'entrer dans une démarche éducative et pédagogique favorisant le développement d'une pensée critique. Elles seront abordées en prenant appui sur des actions à développer au niveau européen, national, régional et en établissements (fresque du numérique V3, actions favorisant le bien-être numérique dans les établissements, règlements intérieurs et charte numérique/IA des établissements numérique et inclusion, actions réalisées par les éco-responsables, questions socialement vives QSV, PIX IA, « fab lab et low tech⁵ », agriculture numérique, collecte et traitement des données, etc.) Objectifs de la formation

Dans ce contexte, ce séminaire d'échanges et de formation du 23 au 26 novembre 2026 pour les personnels des établissements d'enseignement agricole publics sur le thème « Sobriété numérique : un engagement collectif pour réussir l'éducation à la culture numérique (dont l'IA) et à ses enjeux environnementaux » vise les trois objectifs suivants :

- initier ou poursuivre la réflexion sur les enjeux (s'ouvrir à la complexité des thématiques environnementales, faire preuve de lucidité pour appréhender ces problématiques, adopter un comportement éthique et responsable, s'engager individuellement et collectivement) ; traiter le sujet à différentes échelles dans l'enseignement agricole : européenne, nationale, régionale, établissement ;
- proposer des temps d'échanges et d'analyse de pratiques pour capitaliser, valoriser les expériences (notamment via la plateforme MoodleEduter et le dossier NumEA du site Chlorofil.fr) et favoriser la mise en réseaux ;
- poursuivre la dynamique enclenchée par l'engagement des participants
 - à mettre en œuvre des actions au sein de leur structure ou intégrer ce volet sobriété dans des projets existants ;
 - témoigner sur ces actions (un accompagnement par les ENA est possible).

1.2 Public cible

40 places sont disponibles parmi les publics suivants :

- les personnels en établissements : enseignants-tes/formateurs-trices, directeurs-trices, personnels administratifs, techniques, chargés d'ingénierie, référents régionaux innovation pédagogique s'étant impliquée ou souhaitant s'investir pour mener des actions sur ce thème.
- les représentants des échelons régionaux en DRAAF.

⁵ La « low tech » (serveurs éco-énergétiques, smartphones éthiques, plateformes de partage des données, messagerie instantanée légère, intelligence artificielle frugale, ateliers de réparation électronique) se réfère à des technologies simples, accessibles, durables et peu coûteuses qui ont un impact environnemental et social positif.

1.3 Dates et lieux de formation

Cette action de formation se déroulera :

➤ du lundi 23 novembre 2026 à 14h au jeudi 26 novembre 2026 à 12h

(accueil à partir de 13h30)

A Dijon : Institut Agro Dijon - Rue des Champs prévois - 21079 DIJON CEDEX

Code stage NAS1EA0119

Code session : 2026-00001.

Date limite d'envoi/Ciôture des inscriptions : 15 octobre 2026

2. Contenu de la formation

Le programme de ce séminaire de formation a fait l'objet d'une construction commune dans le cadre d'un groupe de travail réunissant l'Institut Agro Eduter, l'École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA), l'Inspection de l'enseignement agricole (IEA), la Bergerie Nationale ainsi que des représentants des Délégués régionaux aux technologies de l'information et de la communication (DRTIC), des réseaux Éducation au développement durable et Reso'them « Agriculture numérique et agroéquipements »).

Depuis plusieurs années, il y a de fortes incitations pour aller vers « plus » de numérique (rapport de l'IGEN 2017 « Repenser la forme scolaire à l'heure du numérique : vers de nouvelles manières d'apprendre et d'enseigner »⁶ et plus récemment en lien avec l'IA (rapport de l'IEA : « Tirer profit des opportunités offertes par le déploiement des intelligences artificielles pour accompagner la mise en œuvre des six missions de l'Enseignement Agricole »⁷, rapport de l'IGESR : « L'intelligence artificielle dans les établissements scolaires, sur le plan administratif et pédagogique »⁸, rapport du Sénat : « IA et éducation »⁹).

Aujourd'hui, la prise de conscience de l'impact environnemental du numérique est amplifiée par l'accélération des usages de l'intelligence artificielle à tous les niveaux de la société. Comment la sobriété numérique peut-elle s'inscrire dans ce contexte ? Comment faire pour ne pas la percevoir comme une nouvelle contrainte, mais comme une opportunité ?

Plusieurs conférences permettront d'approfondir cette démarche, d'en présenter les enjeux éducatifs ainsi que les enjeux sociétaux et professionnels y compris dans l'agriculture.

Afin de pouvoir répondre à ces enjeux en mobilisant différents publics (personnels, élèves, parents, partenaires) :

- des **ateliers permettront de se former** aux fresques de l'IA et du numérique ou à leurs animations, à un escape game, à des jeux éducatifs...

⁶ <https://www.education.gouv.fr/igesr/repenser-la-forme-scolaire-l-heure-du-numerique-vers-de-nouvelles-manieres-d-apprendre-et-d-463386>

⁷ https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/01-systeme/structuration/iea/r25-002-intelligence-artificielle.pdf

⁸ <https://www.vie-publique.fr/rapport/299222-lintelligence-artificielle-dans-les-etablissements-scolaires>

⁹ <https://www.senat.fr/rap/r24-101/r24-101-syn.pdf>

- des **témoignages, des échanges et des temps d'analyse de pratiques** permettront de **valoriser les projets** déjà mis en œuvre, de **les faire évoluer et de construire de nouvelles actions** à l'échelle régionale et en établissements. A titre d'exemples :

- retours d'expériences avec notamment les établissements qui participent au projet ANSU (une Intelligence Artificielle Générative conçue pour transformer l'expérience d'apprentissage) ;
- numérique et inclusion ;
- agriculture numérique ;
- mise en place de bonnes pratiques de travail collaboratif ;
- communication interne et externe à l'ère de l'IA ;
- fab lab et low tech ;
- prise en compte de cette thématique dans les projets développés en établissements, sur leurs exploitations agricoles et ateliers technologiques, en lien notamment avec le projet PoCE@¹⁰.

Le programme définitif et la présentation des différents ateliers sont consultables sur chlorofil.fr et le site du séminaire accessible à partir de la page suivante :

<https://eduter.fr/eduter-ingenierie/formations/liste#c217>

3. MODALITÉS PRATIQUES D'INSCRIPTION

Pour toute question, l'Institut Agro- Eduter peut être joint par courriel, en précisant le code et le nom de la formation (*Sobriété numérique : un engagement collectif pour réussir l'éducation à la culture numérique (dont l'IA) et à ses enjeux environnementaux* ») à l'adresse suivante : pnf-dijon@agrosupdijon.fr

3.1. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements de l'enseignement agricole public

3.1.1 Pour les agents fonctionnaires ou contractuels d'Etat (dont l'employeur est le MAASA) et qui disposent d'un code RenoiRH et/ou d'un compte Agricoll

Pour s'inscrire, l'agent doit [se connecter à « Mon Self Mobile »](#) et suivre les instructions données sur le site. En cas de difficulté, il contacte son responsable local de formation (RLF).

3.1.2. Pour les agents contractuels d'établissement (dont l'employeur est l'EPLFPA) et qui ne disposent pas d'un code RenoiRH et/ou d'un compte Agricoll et qui n'ont pas les droits d'accès au Self Mobile Formation

Pour s'inscrire, l'agent doit :

- télécharger la [fiche d'inscription](#) (également présente en annexe 1) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par son supérieur hiérarchique (chef d'établissement) ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement qui vérifiera le code stage session RenoiRH Formation.

¹⁰ Réseau Agriculture Numérique & Agroéquipement : Bienvenue sur la page d'accueil du projet PoCE@

Le RLF envoie les fiches d'inscription validées de son établissement à l'Institut Agro - Eduter par courriel, avant la date limite d'inscription (**15 octobre 2026**) à l'adresse suivante : pnf-dijon@agrosupdijon.fr.

Une fois les inscriptions validées par l'Institut Agro - Eduter, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants, accompagné de la demande d'ordre de mission sous format PDF et contenant des informations complémentaires (programme détaillé, ateliers proposés avec un descriptif, plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais de déplacement et d'hébergement des participants personnels des établissements publics rémunérés par le MAASA sont pris en charge par l'Institut Agro - Eduter, structure organisatrice, aux conditions et tarifs en vigueur. Les frais de déplacement et d'hébergement des agents contractuels sur budget d'établissement sont pris en charge par l'EPLEFPA et non par l'Institut Agro - Eduter.

Les frais de déplacement et d'hébergement des participants des DRAAF sont pris en charge par leur structure administrative et non par l'Institut Agro - Eduter.

3.2. Modalités d'inscription pour les personnels des DRAAF

Pour s'inscrire, l'agent doit [se connecter à « Mon Self Mobile »](#) et suivre les instructions données sur le site. En cas de difficulté, il contacte son responsable local de formation (RLF).

Une fois les inscriptions validées par l'Institut Agro Dijon, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants, accompagné de la demande d'ordre de mission sous format PDF et contenant des informations complémentaires (programme détaillé, ateliers proposés avec un descriptif, plan d'accès, liste d'hôtels...).

Le Directeur général par intérim
de l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER